

## CARNAVAL 2024 – Règlement du rôle des Longs-Nés

Inscriptions uniquement via le formulaire en ligne du 18 au 21 janvier 2024.

1. L'inscription préalable des groupes de Longs-Nés est obligatoire.
2. Un montant de 25€ par groupe sera réclamé afin de couvrir le coût des cocardes. Chaque groupe recevra 2 sortes de cocardes (cocardes pour les victimes et cocardes pour chaque Long-Né portant le numéro du groupe et sa place dans celui-ci).
3. **Les groupes se composeront de 6 à 8 membres âgés de 18 ans minimum, dont : 4 membres devront être domiciliés dans la commune pour les groupes de 6. 5 membres devront être domiciliés dans la commune pour les groupes de 7 ou 8.**  
Si les conditions ne sont pas respectées, nous nous verrons dans l'obligation de refuser votre inscription.
4. **Les Longs-Nés mimeront la personne qu'ils auront choisie et lui offriront un verre à la fin du rôle. Libre à cette personne de leur offrir un verre en retour.** Ils s'abstiendront de tout harcèlement ou récrimination au cas où cette personne se montrerait récalcitrante.
5. La tenue des Longs-Nés sera constituée de l'authentique sarrau brodé, du pantalon blanc, du bonnet de nuit en tricot rayé blanc et rouge ou blanc et bleu, du masque officiel en papier mâché, de la pipe blanche, du foulard rouge à pois blancs resserré par une boîte d'allumettes jaune et des gants blancs.
6. Ceux qui ne possèdent pas le masque ou la pipe peuvent les acquérir au prix de 50€ le masque et 4€ la pipe (la commande se fait via le formulaire d'inscription).
7. Seul le port du masque officiel (avec pipe) est autorisé.
8. Toute attitude déplacée de la part de la personne suivie ne fera pas l'objet du mime. Le Long-Né ne retirera jamais son pantalon, son sarrau ou son masque durant le rôle. Si toutefois la personne suivie allait dans ce sens, les Longs-Nés mettront fin à leur rôle ou continueront à mimer sans se dévêtir.
9. **Pour des raisons évidentes de sécurité, les Longs-Nés s'abstiendront de courir autour des groupes de musiciens ou de se faufiler au sein de ceux-ci.**
10. La personne suivie (homme, femme ou autre) se verra remettre une cocarde officielle de l'année. Les Longs-Nés choisiront en priorité de suivre des personnes n'ayant pas déjà été mimées.
11. Les Longs-Nés effectueront leur rôle dans le respect de la tradition carnavalesque, c'est-à-dire, sans vulgarité ni grossièreté ou débordement de quelque nature que ce soit. Chaque groupe veillera en son sein à éviter un abus grossier de boissons alcoolisées de la part de ses membres.

12. Nous invitons le responsable (ou un représentant) de chaque groupe inscrit à une réunion prévue le vendredi 2 février à 18h, au MALMUNDARIUM à Malmedy. Les masques, pipes et cocardes seront distribués ce jour.

13. Les modalités de paiement vous seront transmises dans le mail de confirmation d'acceptation du groupe.